





## Fiche entretien type: Pied de berge et bancs de graviers



#### **DESCRIPTION SUCCINCTE**

Travaux d'entretien/d'exploitation des herbages humides présents sur les parties basses des berges, sur les bancs de graviers ou sur les rives marécageuses.

En milieu agricole, cette bande herbeuse fait généralement partie de la SAU (surface agricole utile).

En secteur urbain, cette bande herbeuse est généralement entretenue par les services communaux.

Ce milieu colonise généralement 1-2 m depuis le pied de berge sur des berges douces et de faibles hauteurs.

Il est reconnaissable des autres herbages de par :

- le caractère plus humide du sol;
- la présence de plantes hautes ou de groupes de plantes indicatrices comme les laiches, les joncs ou la reine des prés.



#### **ILLUSTRATIONS**







# **OBJECTIFS D'ENTRETIEN**

#### Général

- Maintenir et valoriser la richesse floristique et la spécificité de ce milieu typique des bords de cours d'eau.
- Garantir une zone tampon fonctionnelle et diminuer les risques de pollution des eaux.
- En zone bâtie, il est nécessaire de garantir une capacité d'écoulement suffisante et éviter l'embroussaillement.
- En cas de terrasse inondable, veiller à garantir la capacité d'écoulement.

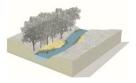
Le but général est de permettre à une végétation pionnière de se développer au gré de la dynamique naturelle.

#### Espèces cibles

Flore alluviale, certaines libellules, castors, putois, musaraignes aquatiques.











## Fiche entretien type: Pied de berge et bancs de graviers



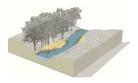
### **CONTRAINTES**

- 1) Assurer la stabilité des matériaux
  - Pour éviter des phénomènes d'érosion par ruissellement ou lors des crues, la végétation ne doit pas être endommagée par des fauches trop basses (hauteur de coupe min. 10 cm).
- 2) Exporter le matériel fauché
  - Les tas d'herbages vieillissants sur les berges fermentent ou sont emportés par le courant, ce qui est nuisible à la qualité des eaux. Le 100 % des déchets de coupe doit donc être évacué ou être mis en tas en dehors de la zone des hautes eaux.
  - Lors des travaux de fauche, éviter au maximum que les résidus de coupe soient emportés par les eaux (installation de barrages flottants, travail depuis le cours d'eau face à la berge possible jusqu'au 31 octobre).
- 3) En zone bâtie et afin de garantir le gabarit hydraulique
  - Aucun ligneux ne doit être toléré.
  - Les ligneux d'un certain diamètre ne peuvent être tolérés en pied d'ouvrage de protection, car ils peuvent, par effet de levier et par grossissement du tronc, dégrader ou déstabiliser l'ouvrage.

DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN								
Strate	Description	Période	Buts de l'entretien					
	Hors SAU:  Si l'herbage est entretenu par les services communaux, nous proposons les modalités d'entretien suivantes:  - aucun engrais, ni produit phytosanitaire;  - une bande herbeuse d'au moins 50 cm de largeur doit être préservée en pied de berge;  - une fauche tous les 2 ans en rotation sur 50 % de chaque objet (fauche de 50 % une année et du 50 % restant l'année suivante) ou 1 fauche tous les 3 ans en rotation sur ½ de chaque objet;  - exportation obligatoire du matériel fauché (broyage interdit).  En SAU:	Septembre- octobre	<ul> <li>Eviter les pollutions.</li> <li>Maintien de surfaces refuges pour la faune.</li> <li>Favoriser la biodiversité.</li> </ul>					
	Si l'herbage est exploité par un agriculteur, les modalités d'exploitation sont régies par la législation agricole (OPD), par l'OEaux et par le périmètre réservé aux eaux (PRE) dont les prescriptions sont décrites dans les règlements communaux sur les constructions (RCC).  En principe, l'herbage est exploité par fauche.  Les conditions d'exploitation minimales découlent de l'OEaux et correspondent à l'une des SPB suivantes:  - surface à litière; - haie, bosquet et berge boisée; - prairie riveraine d'un cours d'eau; - prairie extensive; - pâturage extensif; - pâturage boisé,  Les modalités d'exploitation de ces SPB sont définies dans l'OPD.	Variable selon OPD	<ul> <li>Favoriser la diversité floristique du milieu.</li> <li>Eviter les pollutions.</li> <li>Favoriser des conditions maigres.</li> <li>Maintien de surfaces refuges pour la faune.</li> </ul>					











# Fiche entretien type : Pied de berge et bancs de graviers

	- aucune fumure; - aucun produit phytos par plante à partir de : - entreposage tempora ou d'engrais de ferme champs interdits;  Pour ce milieu particulie que l'agriculteur l'exploit Les modalités d'exploita agricole (date et nombr Si un périmètre réservé des conditions d'exp	ire de balles rondes, de compost ainsi que compostage au bord des r, il est très vivement recommandé e en surface à litière (SPB type 5). tion sont définies par la législation e de fauches par exemple).					
(A)	Annuellement: - arrachage des jeunes - coupe au plus bas des	ligneux ; ligneux ne pouvant être arrachés.	Mars	-			
7	De par l'entretien prévu ci-dessus, aucun ligneux ne doit se développer.			-			
MATERIEL ET METHODE							
Type d'intervention Matériel et machine		Matériel et machines		Valorisation d'une partie des matériaux			
rotative sans condition		<ul> <li>Faucheuse à barre de coupe rotative sans conditionneuse débroussailleuse à fil. Les bro- proscrire.</li> </ul>	, tondeuse,	La totalité des déchets de fauche doit être exportée.			